



Comité Technique Local du 30 septembre 2021

Compte rendu

Nous étions convoqués en seconde séance au CTL de ce jour suite au boycott du 24 septembre 2021 avec comme seul point pour avis le Nouveau Réseau de Proximité (NRP) sur le 1^{er} semestre 2022.

Suite à la lecture de la liminaire intersyndicale (FO, CGT et Solidaires), la Directrice a fait les réponses suivantes (en gras) :

- Sur la volonté de cacher les fermetures de poste du second semestre, la Directrice a indiqué que c'était fait à notre demande pour éviter la lecture de trop de documents.

Nous lui avons répondu que nous n'avions jamais été demandeur d'une présentation de la réforme par bribe.

- Sur l'accompagnement des agents dans le cadre de la réforme par la Direction locale.

Ce n'est pas comme si depuis plusieurs CTL, nous avons collectivement dénoncé l'impossibilité pour la Direction de faire face à un accompagnement individualisé des agents, vu l'ampleur de la réforme subie et du nombre d'agents concernés.

- Sur un accueil de proximité augmenté et qui est exemplaire, selon la présidente, avec 65 points de contacts.

Là aussi nous avons à chaque CTL dénoncé ces accueils de proximité au rabais. C'est sans compter les permanences des collègues dans les mairies qui dépeuplent encore plus les SIP déjà largement en sous-effectif.

Nous avons rappelé que pour l'intersyndicale, les accueils organisés par la DRFIP n'étaient pas des accueils digne de ce nom dans le cadre d'un service public de qualité.

- Sur la concertation sur le NRP, la présidente a bien indiqué qu'elle avait commencé dès 2019, en une réelle concertation. Beaucoup de modifications pour une meilleure cohérence territoriale.

Reste à savoir avec qui la concertation a été menée ? Et les réelles modifications apportées ?

Pour l'intersyndicale (FO, CGT et Solidaires), nous sommes toujours contre le NRP, quel que soit le rythme et les moyens adoptés.

- Sur le projet d'ordonnance mettant fin au régime de Responsabilité Personnelle et Pécuniaire des comptables (RPP) : pour la présidente, il ne faut pas inquiéter les agents outre-mesure.

Tant que les termes des textes resteront flous, nous demanderons des explications.

Dans le texte, au stade du projet de loi de finances, il est bien fait référence aux agents publics qui pourraient être mis en cause pour des préjudices importants et significatifs.

Aucune définition à ce stade des termes : agents publics, préjudices importants et significatifs.

Les mesures anti agents depuis plusieurs années ne nous permettent pas d'être confiant.

Pour essayer de « détendre l'atmosphère » ou ultime provocation, la Directrice a relayé les remerciements du ministre de l'économie aux chefs de service et aux agents pour l'action de la DGFIP pendant la crise.

Nous avons fermement rejeté ces remerciements car ils coutent trop chers :

- pas d'augmentation du point d'indice
- 1500 suppressions d'emploi en 2022.

Sans oublier la prime COVID qui a divisé les services et les jours de congés supprimés.

Merci qui ?

L'intersyndicale (FO, CGT et Solidaires) refuse de co-gérer la casse du réseau de la DRFIP imposée par la Présidente .

Face à ses réponses et à la stérilité des débats avec la Direction locale, vos représentants FO CGT et Solidaires par respect des collègues ont décidé de quitter la séance.



**CONTRE LA DESTRUCTION DU RESEAU,
CONTRE LA DESTRUCTION DES MISSIONS,
POUR UNE AUGMENTATION DES SALAIRES**

TOUS EN GREVE LE 5 OCTOBRE